

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-654.3 modifiant le Règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers et aux commerces et institutions et industries (ICI) en matière environnementale.

Ce règlement a pour objet de modifier le Règlement SH-654 établissant un programme d'aide aux particuliers et aux commerces et institutions et industries (ICI) en matière environnementale afin de retirer l'obligation de suivre une formation sur le compostage afin d'être admissible à l'aide financière pour l'achat d'un composteur

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 23 août 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe